

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2025

Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_006

Objet : Ressources Humaines – Tableau annuel d'avancement des grades 2025

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines rappelle que le tableau annuel des avancements de grade propose les nominations suivantes dans le grade supérieur dans les cadres d'emploi suivants :

Catégorie C :

Adjoint Administratif Principal de 2nde classe : deux agents promouvables au titre de l'année 2025

- Suppression de 2 postes d'Adjoint administratif à temps complet
- Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2nd classe à temps complet

Adjoint d'Animation Principal de 2nde classe : trois agents promouvables au titre de l'année 2025

- Suppression de 2 postes d'Adjoint d'animation à temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2nd classe à temps complet
- Suppression de 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (15/35)
- Création d'1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2nd classe à temps non complet (15/35)

Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe : un agent promouvable au titre de l'année 2025

- Création de 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

SLOW

Catégorie B :

Rédacteur principal 1^{ère} classe : un agent promouvable au titre de l'année 2025

- Suppression d'un poste de Rédacteur principal de 2nd classe à temps complet
- Création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Animateur principal de 1^{ère} classe : un agent promouvable au titre de l'année 2025

- Suppression d'un poste d'Animateur principal de 2nd classe à temps complet
- Création d'un poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Chef de service de police principal de 2nd classe : un agent promouvable au titre de l'année 2025

- Suppression d'un poste de Chef de service de police à temps complet
- Création d'un poste de Chef de service de police principal de 2nd classe à temps complet

Catégorie A :

Ingénieur Principal : un agent promouvable au titre de l'année 2025

- Suppression d'un poste d'Ingénieur à temps complet
- Création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet

**Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu l'arrêté du 14/09/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06/07/2017 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs existant,

Décide de :

- **Supprimer :**
 - Un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet
 - Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2nd classe, à temps complet
 - Trois postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2nd classe, à temps complet
- **Créer :**
 - Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2nd classe, à temps non complet
 - Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - Trois postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe, à temps complet

Acte la modification du RIFSEEP

Dit que les postes peuvent être pourvus par des contractuels si nécessaire,

Charge le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président
Luc BACHON



Le Secrétaire de séance
Monique MULARONI